



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réactivité de l'État vis-à-vis des abattoirs français

Question écrite n° 3825

Texte de la question

M. Serge Muller appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la réactivité de l'État vis-à-vis des abattoirs français, suite à l'incident dans un abattoir du Rhône. Les incidents mis en avant par l'association L214 dans cet abattoir sont des pratiques collectivement non admises par la société française. En effet, on ne peut admettre que des actes barbares soient commis dans les abattoirs. La France est un pays consommateur et producteur de viande depuis longtemps. Néanmoins, la consommation de viande doit s'accompagner d'une protection animale accrue, excluant ainsi toute pratique barbare à l'égard des animaux. Toutefois, cet évènement démontre que l'État n'agit que tardivement dans ce domaine, alors même que cela paraît fondamental pour un circuit alimentaire sain. Ainsi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour assurer aux Français une réaction rapide de la part de l'État face aux abattoirs ayant des pratiques inhumaines.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3825

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 629